

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLA
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mme LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeanne LAMAZERE

21 - 78 - CONVENTIONS D'INTERVENTION DE L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE - TRAVAUX DE RÉSEAUX DU GIRATOIRE CHARLES DE GAULLE

Rapport présenté par Jean-Jacques SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu la délibération du Conseil municipal n°19-134, en date du 25 septembre 2019, validant l'adhésion de la commune au service voirie et réseaux de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL),

Vu le règlement d'intervention du service arrêté par le Comité syndical de l'Agence,

Considérant les besoins de la commune en matière d'accompagnement technique et administratif afin de mener à bien les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement en prévision des travaux du giratoire Charles de Gaulle menés par la Communauté de Communes Lacq-Orthez,

Il est proposé de recourir aux services de l'APGL pour effectuer les prestations suivantes :

- la maîtrise d'œuvre complète des travaux de réseaux d'eau potable : dossier de consultation des entreprises – 6 demi-journées, analyse des offres – 3 demi-journées, suivi de l'exécution des travaux – 10 demi-journées,
- les études de projet des travaux de réseaux d'assainissement – 3 demi-journées.

Les conventions d'intervention prévoient que le service voirie et réseaux est mis à la disposition de la commune pour des durées respectives de 19 demi-journées pour les travaux d'eau potable et 3 demi-journées pour les travaux d'assainissement.

Considérant le coût d'une demi-journée qui s'établit à 278 € pour l'année 2021, les montants des contributions à payer seront respectivement de 5 282 € pour le budget de l'eau potable et de 834 € pour le budget assainissement.

Considérant que les crédits suffisants sont inscrits aux budgets de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 19 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable :

- à l'établissement de deux conventions d'intervention du Service voirie et réseaux de l'Agence publique de gestion locale, pour les travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement du giratoire Charles de Gaulle,

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 5 JUIL. 2021

ID : 064-216404301-20210629-21DEL78-DE

- au paiement des contributions relatives à la réalisation de ces prestations, pour des montants de 834 € sur le budget d'assainissement et 5 282 € sur le budget de l'eau potable,
- et autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions d'intervention.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Affiché en Mairie le